

Apport-cession de titres et report d'imposition



© 2024 Les Echos Publishing

Le maintien du report d'imposition lors d'un apport-cession de titres de société suppose que le réinvestissement dans l'acquisition d'une fraction du capital d'une autre société permette d'en obtenir le contrôle à la date de cette acquisition.

Télétravail : revalorisation de l'exonération fiscale des allocations versées par l'employeur



© 2024 Les Echos Publishing

Les allocations versées en 2023 par les employeurs pour

couvrir les frais de télétravail engagés par leurs salariés demeurent exonérées d'impôt sur le revenu, dans la limite de 2,60 € par jour, de 57,20 € par mois et de 603,20 € pour l'année.

Top départ pour le crédit d'impôt en faveur de l'industrie verte



© 2024 Les Echos Publishing

Les entreprises industrielles et commerciales qui investissent dans la production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur peuvent bénéficier, à titre temporaire, d'un nouveau crédit d'impôt.

Comment gérer les frais des bénévoles ?



© 2024 Les Echos Publishing

Il appartient au bénévole de choisir entre un remboursement de ses frais par l'association ou leur abandon à titre de don.

Report des nouvelles mentions obligatoires sur les factures



© 2024 Les Echos Publishing

Dans le cadre de la généralisation de la facturation électronique, quatre nouvelles mentions obligatoires devront figurer sur les factures :

- le numéro Siren du fournisseur ou du prestataire et de son client ;
- la nature de l'opération (livraison de bien, prestation de services ou mixte) ;
- le cas échéant, l'option pour le paiement de la TVA d'après les débits ;
- l'adresse de livraison des biens si elle est différente de celle du client.

L'intégration de ces mentions sur les factures était prévue, selon les entreprises, à compter du 1^{er} juillet 2024, du 1^{er} janvier 2025 ou du 1^{er} janvier 2026. Finalement, elle est repoussée, conformément au nouveau calendrier de déploiement des obligations d'émission de factures électroniques et de transmission à l'administration fiscale des autres données de transaction (e-reporting), à savoir :

- au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les groupes TVA ;
- au 1^{er} septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises.

Rappel : les entreprises et les professionnels devront avoir la capacité, quelle que soit leur taille, de recevoir des factures électroniques à compter du 1^{er} septembre 2026.

[Décret n° 2024-266 du 25 mars 2024, JO du 27](#)

© 2024 Les Echos Publishing

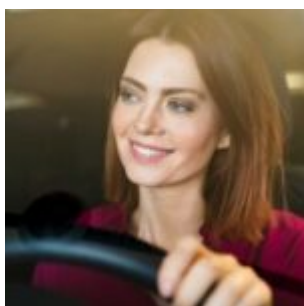
Les plafonds 2024 des investissements locatifs sont connus !



© 2024 Les Echos Publishing

L'administration fiscale vient de réactualiser les plafonds de loyers et de ressources du locataire pour les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement immobilier locatif.

Coup de frein sur les barèmes kilométriques



© 2024 Les Echos Publishing

Contrairement aux années précédentes, les barèmes qui permettent d'évaluer, de façon forfaitaire, les frais de véhicule exposés à des fins professionnelles sont gelés.

**Déclarations fiscales
annuelles des associations :
le compte à rebours est
lancé !**



© 2024 Les Echos Publishing

Comme chaque année, les associations peuvent être tenues de souscrire un certain nombre de déclarations fiscales en mai prochain. Cette année, les dates limites de dépôt sont fixées, selon les cas, aux 3 et 18 mai 2024.

Le calendrier de déclaration des revenus de 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Les dates limites de souscription de la déclaration des revenus de 2023 ont été fixées.

Vérification de comptabilité : une entreprise peut-elle être contrôlée deux fois ?



© 2024 Les Echos Publishing

L'administration fiscale peut corriger les erreurs découvertes dans le dossier d'une entreprise à l'occasion d'un contrôle sur pièces même si cette dernière a déjà fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur le même impôt et la même période.